

Paiement électronique Services de garde

ATTENTION : Nous avons dû effectuer des modifications dans nos dossiers auprès des institutions financières. Il est donc possible que vous deviez nous ajouter à nouveau comme fournisseur pour effectuer un paiement par Internet.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES

- Desjardins
- Banque Nationale
- Banque Scotia
- Banque Laurentienne
- Banque CIBC
- Banque de Montréal
- Banque Royale
- Banque Toronto Dominion

La facture est payable selon les **modes de paiement suivants :**

- Par Internet
- Par guichet automatique, par téléphone ou au comptoir de certaines institutions financières

PAIEMENT INTERNET

- Accédez à votre compte sur le **site de votre institution financière.**
- Tapez « prem » ou « premieres » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide.

Vous obtiendrez :

- Desjardins et Banque Nationale : CSS Premières-Seigneuries - Service de garde
- Autres institutions financières :
 - ♦ CSS Prem-Seigneuries S. garde
 - ♦ CSS Premieres-Seigneuries S Garde
 - ♦ centre de services scolaire des premieres-seigneuries service de garde

ATTENTION : Il existe des choix différents pour d'autres services de notre organisation (taxe scolaire, transport, frais scolaires). **Assurez-vous d'utiliser le bon choix.**

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

- Sur l'état de compte, vous trouverez **deux numéros de référence différents** commençant par SG, suivis de 16 chiffres (ex. : SG-XXX-XXXXXXXX-XXXXXX). Chaque parent a un numéro de référence distinct.
- Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser **le nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte du **nouveau** service de garde.

REÇUS D'IMPÔT

- **Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur, car les relevés fiscaux seront émis au parent payeur.**
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique, car aucune correction ne pourra être apportée lors de l'émission des relevés fiscaux.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne ou le technicien de votre service de garde.